

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 4 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le quatre juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 29 juin 2016

Étaient présents : Bertrand Hauchecorne, Chantal Bureau, Stéphane Roy, Robert Genty, Anaïs Perdereau, Didier Courtois, Eric Couadier, Martine Bourdel, Caroline Ménager, Céline Leroy, François Gabrion

Étaient absents excusés :

Annick Villafafila qui a donné procuration à Chantal Bureau
Véronique Spir qui a donné procuration à Stéphane Roy
Nicolas Mohamed qui a donné procuration à Céline Leroy
Yoann Béaur qui a donné procuration à Robert Genty

Était absent : /

Secrétaire de séance : Chantal Bureau

Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité

2016-030	CONVENTION CAF
-----------------	-----------------------

La commune a souhaité bénéficier d'une aide à l'investissement pour participer à l'informatisation de la structure périscolaire.

Les agents seront dotés de 5 tablettes numériques afin d'effectuer leurs travaux de recherches d'activités. Actuellement il n'y a qu'un ordinateur pour 5 agents.

Ce projet a été retenu par la Caf dans le cadre du fonds d'accompagnement national « publics et territoires » jeunesse.

Des devis ont été demandés, le plus avantageux, est celui de laser informatique pour un montant de 1135.86 € ttc. La subvention allouée par la caf est de 615 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve :

- Le devis de laser informatique
- La convention de la Caf afin de percevoir la subvention

2016-031	TARIFS PERISCOLAIRES
-----------------	-----------------------------

Bertrand Hauchecorne rappelle les tarifs actuels des services périscolaires. Il propose une augmentation des tarifs de 1 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve l'augmentation de 1 % des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2016 soit :

	Quotient mensuel par part du foyer (CAF)	Garderie		Cantine	panier repas
		Matin et soir	Matin ou soir		
Tarif 1	< 198 €	1.14	0.76	1.17	0.80
Tarif 2	198 € à 264 €	1.25	0.84	1.30	0.89
Tarif 3	265 € à 331 €	1.37	0.92	1.41	0.96
Tarif 4	332 € à 398 €	1.48	1.00	1.53	1.04
Tarif 5	399 € à 465 €	1.60	1.06	1.65	1.12
Tarif 6	466 € à 532 €	1.71	1.14	1.76	1.19
Tarif 7	533 € à 599 €	1.84	1.22	1.89	1.28
Tarif 8	600 € à 666 €	1.95	1.29	2.00	1.36
Tarif 9	667 € à 733 €	2.06	1.37	2.12	1.44
Tarif 10	734 € à 800 €	2.17	1.45	2.23	1.52
Tarif 11	801 € à 1000 €	2.28	1.53	2.35	1.60
Tarif 12	1001 € à 1200 €	2.86	1.91	2.95	2.01
Tarif 13	> 1201 €	3.43	2.28	3.54	2.40

2016-032	AVIS ENQUETE PUBLIQUE
-----------------	------------------------------

Le Syndicat Mixte d'Etudes de Travaux et d'Aménagement du Bassin de l'Ardoux réalise actuellement et jusqu'au 15 juillet inclus, une enquête publique pour l'obtention d'une déclaration d'intérêt général avec autorisation unique loi sur l'eau pour réaliser des travaux de restauration des cours d'eau du bassin de l'Ardoux, sur les communes de Cléry Saint André, Mareau aux Prés, Mézières lez Cléry, Meung sur Loire, Ardon, Jouy le potier, Dry, Lailly en Val, Beaugency & Saint Laurent Nouan.

Le conseil municipal est appelé à formuler un avis sur ce projet.

Aucun avis n'est émis, n'ayant pu étudier intégralement le cd joint à l'enquête publique

2016-033	FOURRIERE DEPARTEMENTALE DE CHILLEURS AUX BOIS
-----------------	---

L'association des Maires du Loiret nous a transmis un courrier concernant les difficultés notamment juridiques rencontrées par l'association de gestion du refuge animal (AGRA) de Chilleurs aux Bois. Il avait été demandé aux communes d'indiquer leur positionnement dans le cas où l'AGRA serait amenée à disparaître avec l'alternative suivante :

- Soit laisser aux communes le soin de faire face à leurs obligations légales à la manière de leur choix,
- Soit remplacer l'AGRA par une structure susceptible, dans un cadre mutualisé, d'obtenir des conditions tarifaires intéressantes et d'en faire bénéficier l'ensemble des communes du Loiret comme par le passé.

Au vu des réponses collectées, il est apparu qu'aucune commune ne souhaite reprendre directement le service de fourrière.

Il convient donc de passer à la phase de création de la structure. L'Association des Maires du Loiret se propose de coordonner cette démarche. La volonté du conseil municipal est souhaité afin d'intégrer ou non cette structure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à l'intégration de Mareau aux Prés dans cette structure

QUESTIONS DIVERSES

	AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG
--	------------------------------------

Robert Genty informe le conseil des plus et moins-values sur le lot vrd. En effet des caniveaux et des grilles avaloirs ont été ajoutés, le pavage devant le café également. Le montant global s'élève à 4890.65 € ht.

De plus, les emplacements parkings vont être refaits en arrondis afin d'éviter aux automobilistes de faire un créneau pour pouvoir se garer.

Des bordures vont être posées afin d'éviter l'empiètement des véhicules sur la bande piétons, le cout pour 34 emplacements s'élève à 6700 € ht.

Enfin, la terre mise pour les arbustes va être débarrassée de tout le chiendent.

Chantal Bureau donne lecture de la proposition des panneaux de signalisation du centre bourg. Après discussion il est proposé de faire payer les barrettes signalétiques aux propriétaires de gites, chambres d'hôtes...

	PLAN CANICULE
--	----------------------

Didier Courtois informe les conseillers de la mise en place d'un registre communal. Les conseillers doivent se rendre auprès des personnes figurant sur leurs listes (âgées de plus de 70 ans), afin de leur faire remplir un questionnaire.

2016-034	RECRUTEMENT
-----------------	--------------------

Bertrand Hauchecorne informe du recrutement pour l'accroissement saisonnier d'activité au sein des services techniques pour la période du 15 au 29 juillet 2016, en qualité d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce recrutement sur la période du 15 au 29 juillet.

	ZAC DES GARENNES
--	-------------------------

Robert Genty informe du nettoyage du chantier et de la reprise des travaux à compter du 15 septembre. L'entretien des pompes et de l'éclairage public reste à la charge d'orlim jusqu'à la rétrocession à la commune.

Les plaques de rues vont être mises en place.

Bertrand Hauchecorne rappelle que le jugement a eu lieu courant juin et que le délibéré concernant le prix d'achat aura lieu le 29 juillet.

Eric Couadier :

- Demande à Bertrand Hauchecorne si une solution a été trouvée pour le terrain Beaulieu. Bertrand Hauchecorne informe qu'il a rendez-vous le 5 juillet avec la Safer, et qu'il abordera donc ce point.
- informe qu'il a contacté un orchestre symphonique pour la fête de la Saint Fiacre 2017, dont le cout s'élèverait à 2650 €.
- Demande à Chantal Bureau de prévoir en concertation avec lui l'affiche pour le concert et le feu d'artifice du 3 septembre

Anais Perdereau :

- Demande l'explication du logo de Mareau aux Prés. Bertrand Hauchecorne indique qu'à l'époque la participation d'élèves et d'un professeur de dessin avait été demandé. Les couleurs du M du logo signifient : la loire, les champs, les vignes, la rd 950.
- Demande à quoi sert l'arrêté de catastrophe naturelle : Bertrand Hauchecorne explique qu'il est nécessaire pour les sinistrés que la commune soit placée en état de catastrophe naturelle afin d'établir leurs dossiers auprès de leurs assureurs.
- Demande la réglementation sur le survol des drones. Bertrand Hauchecorne signale qu'il est interdit de survoler une propriété privée.

Martine Bourdel :

- S'étonne que le sujet de la fermeture de la cave coopérative n'ait jamais été abordé lors d'un conseil municipal. Bertrand Hauchecorne indique qu'il n'a été averti qu'après le dernier conseil. Depuis, Didier Courtois et lui ont rencontré Damien Javoy et Laurent Rabier. Les principaux viticulteurs sont ou vont être à la retraite et seulement 15 hectares sur les 68 vont être repris.

Bertrand Hauchecorne :

- Indique qu'il a été contacté par deux infirmières qui souhaiteraient s'installer sur la commune. Malheureusement nous n'avons pas de locaux à proposer.

REUNIONS

Réunion publique sur le projet de commune nouvelle avec Mézières Lez Cléry le 24 septembre 2016 à 9 h30 salle polyvalente.

PROCHAIN CONSEIL

Mardi 6 septembre 2016 à 18 h 30

Mercredi 12 octobre 2016 à 18 h 30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h 30